

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Conseillers élus

en fonction :

19

Conseillers présents

14

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents: Mesdames et Messieurs les adjoints au maire: **Benoit GOEPFERT, Jean WEISENHORN** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER**.

Étaient absents excusés et ont donné procuration:

- Madame Danielle BUHLER à Monsieur Olivier BELLOUIN
- Madame Fabienne BAMOND à Monsieur Jean WEISENHORN
- Monsieur Pierre Paul KIENTZ à Monsieur Christian SUTTER
- Madame Régine DOLLÉ à Monsieur Pierre LEHE
- Monsieur Pierre GANSER à Madame Emilie ERISMANN

Monsieur **Jean WEISENHORN** a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - CLUBS SPORTIFS

Les clubs sportifs ont présenté leur bilan de la saison 2024/2025.

Le conseil doit répartir et approuver la subvention de fonctionnement de 9 000 € inscrite au budget 2025.

VU le code général des collectivités locales,

VU la subvention n°12 de fonctionnement à répartir aux clubs sportifs, de 9 000 €, (neuf mille euros) inscrite au budget principal,

VU le décompte financier 2024/2025 du cercle catholique Saint Martin Basket d'Illfurth

VU le décompte financier 2024/2025 du football club d'Illfurth

VU le décompte financier 2024/2025 des Arts Martiaux d'Illfurth

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Madame Régine DOLLE (représentée par procuration) et Monsieur Jean WEISENHORN ne participent ni au débat ni au vote de la subvention attribuée au cercle catholique Saint MARTIN :
- Monsieur Pierre GANSER (représenté par procuration) ne participe ni au débat ni au vote de la subvention attribuée au football club d'ILLFURTH

DECIDE d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au cercle catholique Saint-Martin, basket, d'Illfurth,

DECIDE d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au football club d'Illfurth,

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 € (mille euros) aux Arts Martiaux d'Illfurth,

DIT que cette somme est prévue sur le compte 65748.

ILLFURTH, le 9 décembre 2025


Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH


Jean WEISENHORN
Adjoint au Maire